ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2017 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de Fr. 450'000.--

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	**:**	**22 juin 2016**
Dossier communiqué le	**:**	**24 juin 2016**
Délai d'opposition *(y compris suspension du 01.07 au 31.08.2016 - cf. art. 13, al.1 LAC)*	:	**11 octobre 2016**

Dès 2014, la relève sportive a bénéficié d'un co-financement du canton, de la Ville de Genève et de l'ACG.

Fort de l'intérêt rencontré et de la qualité des projets cofinancés, il est proposé de maintenir le financement actuellement nécessaire pour 2017.

Pour rappel, s'agissant de 2016, le plan de cofinancement de la relève sportive validé par l'Assemblée générale le 23 mars 2016 est le suivant :

	Canton	Ville de Genève	ACG	Total
Genève Futur Hockey	495'000.-	500'000.-	0.-	995'000.-
Football – GEF	176'000.-	130'000.-	299'000.-	605'000.-
Académie Volleyball Genève	37'000.-	24'000.-	64'000.-	125'000.-
Institut de tennis de table Genève*	17'000.-	26'000.-	32'000.-	75'000.-
Académie Genevoise de Handball (4 mois)**	6'000.-	9'000.-	10'000.-	25'000.-
TOTAL	731'000.-	689'000.-	405'000.-	1'825'000.-

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 22 juin 2016, de porter la part de l'ACG au financement global à Fr. 450'000.-.